

### *Cartel de l'uranium*

savoir, c'était que le cartel en soi est inoffensif, que ce n'est pas de sa faute mais à cause des Arabes que les prix ont augmenté. De toute façon, il trouve que c'était là le seul moyen pour le gouvernement d'aider une industrie en difficulté.

Nous savons grâce à ces documents qu'il n'en est rien, monsieur l'Orateur. Trois des documents que nous réclamons décrivent de façon très précise comment le cartel a conspiré en secret pour porter le prix de l'uranium de \$6 la livre qu'il était en 1972 à plus de \$18 la livre à la fin de 1974. Une hausse de 300 p. 100 du prix d'un produit n'est pas négligeable, elle est même très considérable malgré ce qu'en dit le gouvernement actuel. L'activité du cartel dont nous parlons aura donc des répercussions sur les consommateurs d'électricité tant que l'on alimentera les générateurs nucléaires en uranium.

Si les députés pensent que mes observations pêchent par sectarisme, je les renverrai à un rapport préliminaire sur le cartel préparé par l'honorable Irwin J. Landes, président du New York Committee on Corporations, Authorities and Commissions. Voici ce qu'il écrivait bien simplement:

A partir des renseignements déjà compilés par notre personnel, nous commençons maintenant à réexaminer les projets d'exploitation de l'énergie nucléaire dans l'État de New York.

L'État songeait sérieusement à se convertir au nucléaire notamment à cause du faible coût, croyait-on, du combustible nucléaire.

Le cartel a à notre avis déclenché une escalade des prix qui nous porte à douter que l'énergie nucléaire continuera d'être une source d'énergie économique.

Le seul fait de pouvoir ainsi fixer les tarifs permet de faire passer directement aux contribuables ces hausses de coût.

Pour l'État de New York, nous croyons que l'escalade des prix déclenchée par le cartel pourrait coûter aux consommateurs un milliard de dollars rien que pour New York d'ici 1980.

Ici au Canada, où des projets ambitieux d'exploitation de l'énergie nucléaire sont en préparation en Ontario, au Nouveau-Brunswick et peut-être au Québec, la facture des consommateurs pourrait être tout aussi élevée.

● (1712)

Au Nouveau-Mexique, le juge Edwin Felter n'a pas non plus été impressionné par les arguments voulant que le cartel ait peu de répercussions sur le prix de l'énergie. Dans un jugement qui pourrait coûter 1.2 milliard de dollars à une filiale d'un membre du cartel, il a rendu la décision suivante:

Le but visé et réalisé par le cartel était de limiter l'approvisionnement, réglementer la production, répartir les marchés et fixer le prix de l'uranium.

Il ajoute:

Les accords conclus par le cartel ont été bien appliqués—celui-ci a artificiellement fixé pour l'uranium un prix élevé sur le marché international.

Il a affirmé que contrairement à ce que le gouvernement prétend, le cartel avait adopté une «politique du secret... visant explicitement» les marchés intérieurs.

Le fait est, monsieur l'Orateur, que même si je n'ai aucun intérêt personnel dans le règlement, quel qu'il soit, du litige américain, je pense qu'il importe de rappeler à la Chambre que deux enquêtes distinctes aux États-Unis ont adopté, vis-à-vis du cartel, un point de vue tout à fait différent de celui de l'administration de l'empereur Trudeau. Je ne vois pas pour quelle raison le comité Moss, le jury d'accusation ou le juge Felter s'intéresseraient de façon sectaire à la politique canadienne et nous devons nous demander pourquoi, compte tenu de toutes les enquêtes sérieuses menées jusqu'ici sur le cartel, ce gouvernement est le seul à innocenter ce dernier.

[M. Stevens.]

Quoi qu'il en soit, que les Américains soient en quête de boucs émissaires qu'ils veulent rendre responsables de la cherté de l'énergie pour se disculper eux-mêmes ou que le gouvernement actuel tente simplement de se tirer de cet affreux gâchis, je crois qu'il est important que les Canadiens aient la possibilité de former leur propre jugement. Il est important que l'on donne aux Canadiens le moyen de voir toute la vérité dans cette histoire de cartel, et qu'ils ne peuvent faire sans ces documents dont la plupart, je le répète, sont déjà à la disposition du public aux États-Unis.

Je voudrais aborder un dernier point avant de présenter mes conclusions. Parce que certains députés de l'opposition avaient demandé au gouvernement de déposer ces documents, demande pourtant fort raisonnable, on a déjà tenté, et je ne doute pas qu'on le fasse de nouveau ce soir, de les accuser de ne rien comprendre aux besoins de l'industrie canadienne de l'uranium, ou d'être en quelque sorte «du côté des Américains», au détriment des intérêts canadiens. C'est une accusation ridicule. Rien n'est plus faux, et je tiens à rétablir les faits.

Il n'y a aucun doute qu'à la fin des années 60 et au début des années 70, l'industrie de l'uranium était en mauvaise passe. Les coupures effectuées dans les programmes d'armement britannique et américain, ainsi que des mesures de protection prises aux États-Unis, avaient provoqué l'effondrement des cours de l'uranium. Il ne suffirait pas de former un cartel pour aider notre industrie. Les documents relatifs à ce cartel prouvent abondamment que le gouvernement disposait d'autres moyens de venir en aide à une industrie en crise. Au moins trois des documents que j'ai réclamés disent très clairement que le gouvernement actuel aurait pu mettre sur pied un office de commercialisation de l'uranium, comme il l'a fait dans le cas du blé, par exemple. Il aurait pu saisir la Chambre d'un projet de loi tendant à établir un double prix, qui augmenterait le cours mondial en faveur des producteurs d'uranium tout en protégeant les consommateurs nationaux contre des hausses excessives. Autrement dit, monsieur l'Orateur, il y avait des moyens parfaitement légaux et francs d'aller au secours de l'industrie canadienne, et de protéger les producteurs et les consommateurs canadiens. Ce qui nous trouble, ce n'est pas tant que le gouvernement ait choisi d'aider nos producteurs d'uranium, mais qu'il ait opté pour le secret et pour la conspiration, sans tenir compte du consommateur canadien ni des lois du pays.

Il y a aujourd'hui plusieurs milliers d'emplois, dans la sidérurgie, la chaussure, le textile, le nickel, le cuivre, l'agriculture ou le meuble qui sont tout aussi en danger que l'était l'industrie de l'uranium en 1972. Et pourtant personne n'irait prétendre que cela donne au gouvernement ou à ces industries carte blanche pour enfreindre les lois du pays, d'autant qu'il existe d'autres moyens parfaitement légaux et acceptables de leur venir en aide.

Le gouvernement cherche à couvrir tout cet épisode d'une voile de respectabilité, mais je dirai que s'il n'y a rien de répréhensible dans les actions du gouvernement vis-à-vis de ce cartel, il ne devrait pas craindre alors de faire connaître ces documents au public canadien.

En résumé, monsieur l'Orateur, pour que puisse s'exercer le droit démocratique de contrôle des actions du gouvernement, il est essentiel que celui-ci publie ces documents. Même s'ils sont tous restés cachés jusqu'ici, un gouvernement ouvert et sincère